

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle 2025 tenue le 25 octobre 2025 à Epalinges

Une salle bien pleine - environ 230 personnes, plus une trentaine d'excusés.

Tant la convocation, ses annexes - rapport du comité et comptes, que les présentations PowerPoint font partie intégrante du procès-verbal. Ces documents sont disponibles sur notre site. Nous recommandons de commencer par prendre connaissance de ces documents, y compris les notes figurant en pied des diapositives.

Comme indiqué dans la convocation, les votes seront organisés en novembre par voie postale ou par internet afin de permettre au plus grand nombre de cotisants de s'exprimer.

Les points 1 à 4 de l'ordre du jour n'ont pas amené de questions.

En matière de cotisation : le comité recommande d'en rester à un montant nominal de 20 CHF pour 2026 en espérant que la très grande générosité manifestée en 2025 soit reconduite. Nos fonds sont certes en baisse, mais nos actions ne sont pas en péril.

Point 6a : Tarifs 2026 : les nouveautés de 2026 porteront sur la répartition HP/HC, une taxe fixe (place de mesure). L'Etat de Vaud augmente ses émoluments de 20%, mais l'impact annuel représente une tasse de café !

Point 6b : Notre recours au tribunal Fédéral : JP Mérot déclare que la décision de la Cour Constitutionnelle de ne pas ouvrir le dossier « irrecevable ! » est incompréhensible. Répondant à une question, JPM explique le processus qui commence par l'explication de ce qu'est le chauffage électrique sous toutes ses formes.

Fait à Epalinges, 25 octobre 2025, par Jean-Pierre Mérot